



Membres en exercice	27
Membres présents	19
Suffrages exprimés	24
Pour	24
Contre	
Abstention	

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2025/54

Objet : Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles/Monuments Historiques (DRAC) et à la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la restauration des objets meubles classés de l'Eglise Saint-Etienne

L'an deux mille vingt-cinq, le six octobre, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 30 septembre 2025

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY PETIT, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Adeline BATALLER GARCIA, Jérôme LABORIE, Marie-Laure LOYEZ, Elisabeth MOULY MANETAS, Aurélie PACE, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN, Noura HABIB CHORFA

Absents ayant donné procuration : Pierre SUCH a donné pouvoir à Stéphane ORTI, Nathalie SIMARD a donné pouvoir à Marie-Laure LOYEZ, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Morgan MARION a donné pouvoir à Frédéric GRANIER,

Absents Excusés : Sandrine MATEU GUTIERRES, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Jean-Louis CAMPUS

Secrétaire de séance : Frédéric GRANIER

Une visite de l'Eglise Saint Étienne de VILLENEUVE-LES-BEZIERS, inscrite au monument historique en 1930, a été organisée le 28 mars 2023 au sujet de l'état de dégradation des autels en marbre, en présence de la conservation régionale des Monuments Historiques (MH).

Il est ressorti de cette visite les principaux points suivants :

- Le Maître Autel, classé MH au titre des objets mobiliers en 1950, présentait principalement un déchaussement des parties latérales en marbre,
- L'Autel latéral de droite dédié à la Vierge et son retable, classé MH au titre des objets mobiliers en 1930, présentaient un risque important d'effondrement,
- La cuve et le pied des Fonts Baptismaux nécessitaient une restauration.

Le montant total des dépenses est évalué à :

Nature des travaux	Montant HT
Démontage, restauration et remontage de l'Autel de la Vierge	8 405.00 €
Restauration des Fonts Baptismaux	6 970.00 €
Démontage, restauration et remontage du Maître Autel	1 947.50 €

Vu le code général des collectivités territoriales en son article L.2121-29,

Considérant qu'il y a lieu de programmer des actions de sauvegarde des biens mobiliers de l'Eglise Saint-Etienne,

Considérant la possibilité pour la commune de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles/Monuments Historiques (DRAC) et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes,

Le Conseil Municipal décide :

- De confirmer l'approbation de ces opérations de restauration,
- De solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre des monuments historiques et de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée/Fonds de soutien aux communes,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la demande et à l'encaissement de ces subventions.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *télérecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.